

# Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **23 (1977)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



## Nouveau droit sur la filiation

Le 1<sup>er</sup> janvier 1978 entre en vigueur le **nouveau droit sur la filiation**, ce qui entraîne également diverses modifications de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse.

Comme jusqu'à présent, l'enfant légitime acquiert la nationalité suisse de son père et l'enfant illégitime celle de sa mère. L'acquisition de la nationalité suisse lors du mariage du père suisse avec la mère étrangère est maintenue mais seulement si l'enfant est encore mineur lors du mariage des parents. Mais d'autre part la disposition de la perte de la nationalité suisse pour l'enfant d'une mère suisse lors de son mariage avec le père étranger est abrogée. L'acquisition de la nationalité suisse par reconnaissance ou par jugement déclaratif de paternité tombe. L'enfant illégitime d'une mère étrangère ne peut acquérir la nationalité du père, sauf en cas de légitimation, que si, en suite d'un changement de nom prononcé par l'autorité compétente, il reçoit le nom de famille du père suisse, parce qu'il est élevé sous son autorité parentale.

### Nouveauté importante:

L'enfant légitime d'un père étranger et d'une mère suisse acquiert dès la naissance la nationalité suisse si la mère est suisse par filiation et que les parents ont leur domicile en Suisse au moment de la naissance de l'enfant.

A cela s'ajoute une **disposition transitoire** selon laquelle les enfants qui auraient rempli ces conditions au moment de la naissance et qui n'ont pas encore atteint l'âge de 22 ans révolus le 1<sup>er</sup> janvier 1978, peuvent dans le courant de l'année 1978 former une demande de reconnaissance comme citoyen suisse auprès des autorités compétentes du canton d'origine.

## VOTATIONS FEDERALES

Pour participer, en Suisse, à une élection ou à une votation fédérale, il suffit d'en faire la demande à votre représentation suisse, soit par écrit, soit en vous présentant personnellement. Vous n'avez à faire cette demande qu'une fois, elle restera valable aussi

longtemps que vous n'aurez pas élu domicile en Suisse.

**Annoncez-vous dès aujourd'hui, ce sera une bonne chose de faite ...**

### Votations fédérales 1978

26 février 24 septembre  
28 mai 3 décembre

## Adoption d'enfants étrangers

### Possibilité, pour l'enfant, d'acquérir la nationalité suisse en vertu de l'adoption.

*Les lignes qui suivent sont un rappel de l'article détaillé paru dans les Communications officielles de décembre 1976.*

Le 1<sup>er</sup> avril 1973, de nouvelles dispositions sur l'adoption sont entrées en vigueur en Suisse. Des enfants étrangers adoptés par des Suisses de l'étranger peuvent acquérir la nationalité suisse, sous réserve de remplir certaines conditions et moyennant l'accomplissement de quelques démarches indispensables.

Ainsi, toute adoption intervenue à l'étranger peut en principe être soumise aux règles suisses de l'adoption si la demande en est faite à l'autorité du canton d'origine prononçant les adoptions. Si, lors de l'adoption, l'enfant était mineur, il deviendra donc suisse.

### Les démarches doivent être accomplies jusqu'au 31 mars 1978.

Nos compatriotes peuvent s'adresser à cet effet à la Division fédérale de la justice, CH-3003 Berne, ou à leur représentation officielle suisse, qui leur fournira tous renseignements utiles. La Division de la justice a notamment rédigé – dans les trois langues officielles – des directives, du 28 mai 1976, que possèdent nos représentations à l'étranger.

## La Carte nationale de la Suisse

*Quelle est l'origine des cartes officielles de la Suisse, comment sont-elles dressées et reproduites actuellement? Les lignes suivantes donnent une brève réponse à ces questions.*

### Aperçu historique

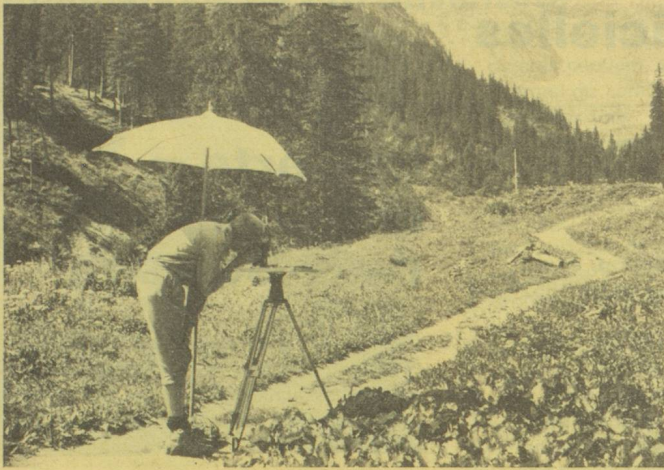
Avant 1822, la cartographie suisse ressortit surtout au domaine privé. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en général, le dessin des cartes mêle les perspectives à vol d'oiseau et les vues en plan. Exceptionnellement, le dessin de la carte s'appuie sur des points de triangulation. C'est le cas de la carte du canton de Zurich parue en 1667, dessinée et peinte par Hans Konrad Gyger, ou de celle de la Principauté de Neuchâtel, levée de 1801 à 1806 par J.-F. d'Osterwald.

En 1822, la Diète fédérale publie un arrêté déclarant que «... la direction des travaux topographiques fait partie intégrante des charges attribuées au quartier-maître général...»

G.-H. Dufour, appelé à ce poste en 1832, reçoit en 1837 l'autorisation de créer à

Des mesures d'angle effectués avec le théodolite





Levé des détails topographiques exécuté à l'aide de la planchette



Chambre de prise de vues montée dans un avion

Genève un bureau topographique avec deux ingénieurs et un dessinateur engagés à l'année. Surmontant toutes sortes de difficultés, G.-H. Dufour mena à chef l'admirable Carte topographique de la Suisse. Cette carte, gravée sur cuivre, comprend 25 feuilles au 1:100 000 et fut publiée entre 1845 et 1864. Le relief du terrain est représenté par des hachures et il est mis en valeur par un éclairage venant du nord-ouest. La carte Dufour, à l'origine monochrome, fut modifiée ensuite par l'adjonction de teintes pour les forêts, les lacs et rivières. Jusqu'en 1964, cette carte rendit de précieux services au pays.

En 1865, le bureau topographique fut transféré de Genève à Berne. La demande en cartes détaillées, à une échelle plus grande que le 1:100 000, se fit pressante par les constructeurs des voies de communication, le tourisme naissant et l'armée. Sur la base d'une loi fédérale publiée en 1868, le bureau topographique révisa les bases topographiques qui avaient servi à l'exécution de la carte Dufour et publia, entre 1865 et 1901, 462 feuilles au 1:25 000 dans les régions du Jura et du Plateau et 142 feuilles au 1:50 000 dans la région des Alpes. Cette œuvre porte le nom d'Atlas Siegfried, du nom du successeur de G.-H. Dufour à la tête du bureau topographique.

La période de 1900 à 1930 est caractérisée par de grandes campagnes de mesures géodésiques. Les bases géodésiques de l'époque de Dufour ne suffisaient pas aux exigences scientifiques et furent remplacées par celles de la Commission géodésique suisse, fondée en 1861. Mais les bases jetées par cette commission ne couvraient pas tout le territoire helvétique et le nombre de points de triangulation était insuffisant pour servir d'appui aux levés en vue d'établir de nouvelles cartes dont le besoin se faisait sentir de plus en plus. Malgré leurs qualités, la Carte Dufour et l'Atlas Siegfried étaient devenus insuffisants. Aussi, le 21 juin 1935,

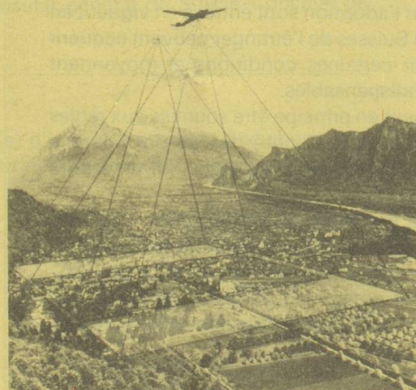
l'Assemblée fédérale ratifiait-elle la loi sanctionnant le remplacement des anciennes cartes officielles par la nouvelle « Carte nationale de la Suisse » aux échelles 1:25 000, 1:50 000, 1:100 000, 1:200 000, 1:1 000 000.

#### La nouvelle Carte nationale de la Suisse

##### Les mensurations géodésiques

Le système de projection, les réseaux de triangulation et de nivellement constituent ce que l'on nomme les bases géodésiques de notre mensuration. Le réseau de triangulation est formé d'environ 73 000 points fixes, matérialisés dans le terrain par des bornes de granit ou des chevilles de bronze. Des mesures d'angles effectuées avec le théodolite et des calculs trigonométriques permettent de déterminer les coordonnées de ces points. Les trois bases d'Aarberg (2400, 1112 m), de Weinfelden (2540, 3353 m) et de Bellinzona (3200, 4084 m) définissent l'échelle du réseau. On a mesuré ces bases en 1880/81 avec des lattes de 4 m et leur précision est d'environ 1 mm.

Deux photos consécutives forment une paire de vues stéréoscopiques



Une projection cylindrique conforme à axe oblique permet de représenter dans le plan de la carte ce réseau de triangulation mesuré sur la Terre quasi sphérique. L'axe des X du système de coordonnées rectangulaires planes est l'image du méridien de l'ancien observatoire de Berne; passant par le même point perpendiculairement au méridien, le grand cercle de contact de la sphère et du cylindre est représenté par l'axe des Y. L'intersection de ces 2 axes constitue l'origine du système de projection, dont les coordonnées géographiques sont 7° 26' 22,50" de longitude à l'est de Greenwich et 46° 57' 07,9" de latitude nord, auquel on a attribué les coordonnées kilométriques Y = 600 000 km et X = 200 000 km.

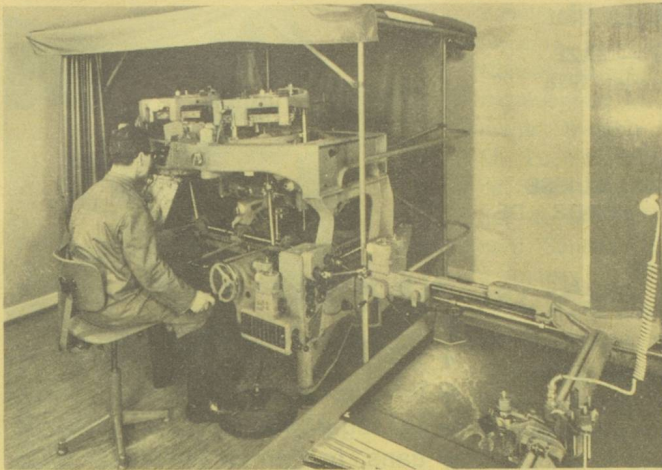
Les mesures du nivellement fédéral permettent de déterminer avec une très grande exactitude les altitudes de nombreux points fixes, également repérés par des chevilles de bronze. La précision des mesures est d'environ 0,5 mm par km. La cote de départ de l'altimétrie (373,600 m au-dessus du niveau moyen de la mer dans le port de Marseille), est donnée par le repère de la Pierre du Niton dans la rade de Genève.

En utilisant des mesures d'angles verticaux, on a calculé trigonométriquement les altitudes de nombreux points de triangulation d'accès difficile ou impossible par nivellement.

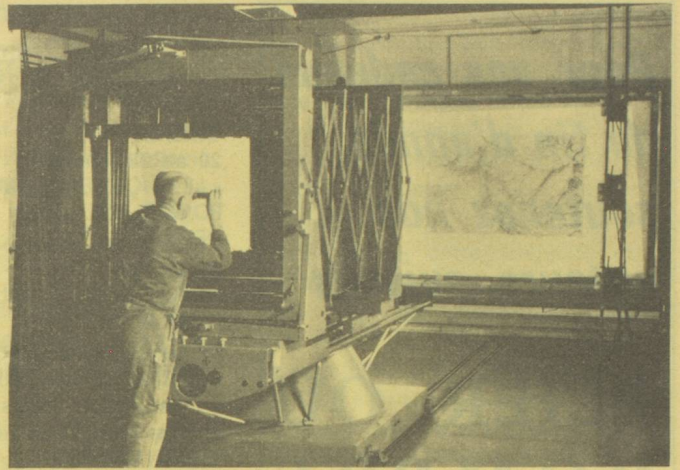
Ce canevas géodésique (coordonnées planes et altitudes) donne une structure homogène à toute la mensuration de détail.

##### La mensuration topographique

Le levé des détails topographiques, exécuté jusque vers 1924 exclusivement sur le terrain à l'aide de la planchette, est maintenant basé sur la méthode photogrammétrique qui utilise les propriétés géométriques des photographies. Au moyen d'une chambre de prise de vues montée dans un avion on prend une série de photos aériennes (format original: 23x23 cm) se recouvrant aux 2/3



Dans le «stéréorestituteur», l'opérateur voit une image en relief du terrain



Environ 70 opérations de copies photographiques

environ. Deux photos consécutives forment une paire de vues stéréoscopiques qui, introduites dans un appareil appelé stéréorestituteur, sont observées par un opérateur qui voit une image en relief du terrain. Au cours des dernières décennies, la photogrammétrie a connu un fort développement et compte actuellement parmi les plus importantes techniques à la disposition du topographe.

Au début de l'établissement de nos cartes actuelles (vers 1930), les Alpes et les Préalpes furent levées à l'échelle 1 : 50 000 par photogrammétrie terrestre et à la planchette. Pour la confection de la carte 1 : 25 000, le Service topographique fédéral utilisa, à côté de ses propres levés, le Plan d'ensemble de la Mensuration cadastrale, dressé aux échelles 1 : 5 000 et 1 : 10 000 par des géomètres privés.

Le rédacteur de la carte doit décider de son contenu et choisir parmi tous les objets levés ceux qu'il veut y voir figurer : réseau de routes et chemins, couverture du sol, nomenclature. Le fond de la carte est ensuite copié photographiquement sur une plaque de gravure et alors commence le travail de reproduction qui conduira à la publication d'une carte bien lisible et agréable à l'œil.

### La reproduction

Aujourd'hui on ne grave plus les cartes sur cuivre ou sur pierre comme ce fut le cas au temps de Dufour, de Siegfried ou même au début de l'élaboration de la carte actuelle; mais depuis 1953 on trace l'image de celle-ci sur une couche à graver très mince étendue sur une plaque de verre. Le procédé d'impression offset impose la séparation des couleurs déjà au moment de la gravure; c'est pourquoi on prépare autant de plaques de gravure qu'il y aura de couleurs dans la carte. Le modelé du relief est obtenu en projetant de l'encre de chine à l'aide d'un petit pistolet à peinture sur une copie en gris des courbes de niveau, de l'hydrographie et du dessin du rocher.

Les noms de la carte sont relevés par le géomètre lors de l'élaboration du Plan d'ensemble et soumis à l'avis de la commission cantonale de nomenclature compétente. En collaboration avec cette commission, le Service topographique fait un choix approprié de ces noms en vue de leur impression dans la carte. Les noms sont composés photographiquement sur un film puis sont découpés et collés sur une plaque de verre selon les directives du topographe.

Au cours de ces travaux cartographiques, la feuille est contrôlée deux fois pour éliminer les fautes de gravure et améliorer dans la mesure du possible l'aspect graphique de certains détails.

La technique de reproduction exige environ 70 opérations de copie photographique pour obtenir les plaques d'impression par couleurs séparées. L'impression se fait par procédé offset au moyen de presses imprimant 2 ou 4 couleurs par passage de la feuille dans la machine. L'impression successive de plusieurs couleurs au cours d'un même passage est favorable à une bonne juxtaposition des couleurs.

Les cartes au 1 : 25 000 comptent 8 couleurs, celles au 1 : 50 000 ont 6 couleurs et celles au 1 : 100 000 ont 10 couleurs.

Il convient d'ajouter ici que les cartes aux échelles plus petites (1 : 50 000, 1 : 100 000 et plus petites) ne résultent pas seulement d'une réduction photographique de la carte 1 : 25 000. Une telle réduction conduirait à une surcharge de la carte par des éléments de plus en plus petits. Pour conserver à la carte toute sa lisibilité, il est nécessaire de préparer une rédaction entièrement nouvelle adaptée à l'échelle. On simplifie d'autant plus le contenu de la carte que son échelle devient plus petite. On réunit par exemple plusieurs bâtiments en un seul, on élimine les éléments les moins importants et accentue les objets caractéristiques. Ce processus porte le nom de «généralisation».

### La mise à jour des cartes

Une carte vieillit très rapidement en raison du développement des localités et du réseau routier. C'est pourquoi une mise à jour régulière est indispensable. Pour la carte nationale de la Suisse cette mise à jour se fait systématiquement par région et selon un cycle de 6 ans. De nouvelles vues aériennes sont prises et restituées photogrammétriquement à l'échelle 1 : 25 000. Une reconnaissance sur le terrain permet d'examiner le degré de concordance entre la carte et le terrain et d'éviter des confusions lors de l'identification des photos aériennes. Les cartes aux échelles plus petites (1 : 50 000, 1 : 100 000, 1 : 200 000, 1 : 300 000 et 1 : 500 000) sont ensuite mises successivement à jour en généralisant le contenu du 1 : 25 000. Les travaux cartographiques et de reproduction déjà décrits ci-dessus fournissent de nouvelles plaques d'impression qui permettront l'édition de cartes mises à jour. Grâce à cette méthode systématique de mise à jour, une carte ne devrait pas être âgée de plus de 6 à 7 ans.

Service topographique fédéral  
CH-3084 Wabern

Illustrations reproduites avec l'autorisation du S+T.

1:25000 La carte préférée des touristes.



**Pour vos cadeaux  
de fin d'année,  
soutenez nos  
auteurs suisses**

## PLIER OU ROMPRE

par Will Tramontant

**Ed. La Pensée Universelle.**  
3 bis, quai aux Fleurs  
Prix : F. 30.—

Roman vécu, certes, mais avec l'imagination de l'écrivain.

Sombre drame de famille où la vie d'un enfant est en jeu : son courage, ses luttes, ses rebellions, ses victoires sur lui-même en font un livre fascinant.



DU MEME AUTEUR

## PRISON AU PARADIS

Roman d'aventures vécues, au-delà du rideau de fer.

2<sup>e</sup> édition  
Prix : F. 26.—

Récit passionnant où se mélangent le désintéressement, la fausseté et l'étonnante résistance d'un homme face aux cruautés de la vie de prison.

### ESPACES 78/1 Calendrier

CINEMA — VIDEO — JAZZ  
20 janvier au 23 février 1978

#### CINEMA

20 au 28 janvier

« LE NOUVEAU CINEMA SUISSE :  
POINTS DE VUE — POINTS DE  
DEPART »

30 janvier

« SELECTION 3 JOURS CINEMA EN  
MARGE 77 »

31 janvier au 4 février

« JOURNEES DE CINEMA EN MARGE »  
— projection non-stop de films de  
jeunes auteurs — libre participation

#### VIDEO CORPUS

6 au 13 février

Exposition VIDEO CORPUS, avec

6 et 7 février

Exposés-Conférences de MM. Jacques  
Monnier-Raball et René Berger

7 février

Table ronde : « TELEVISION D'AN-  
TENNE, TELEVISION LOCALE ET VIDEO-  
GRAPHIE »

8 février

Table ronde : « VIDEOGRAPHIE, INDI-  
VIDU ET SOCIETE »

9 février

Table ronde : « VIDEOGRAPHIE ET  
CREATIVITE »

#### JAZZ

15 février

Concert du groupe Shivananda

16 février

Concert des groupes J & F Quintet et  
Duo Diethelm-Brandenberger

17 février

Concert du groupe Magog

18 février

Concert du trio Juerg Hager — Urs  
Peter Schneider — Juerg Wildberger :  
Klarinetten — Klavier — Kontrabass  
et Solo Irène Schweizer.

19 et 20 février

Concerts de groupes français

22 et 23 février :

Concerts de l'Orchestre à Musiques :  
« M'SIEU DAME C'EST L'HEURE ! —  
OPERA-GOUFFRE », musiques de Clau-  
de Lauzzana, René Bottlang et Serge  
Wintsch, livret de Pierre-Louis Péclat

#### Horaires :

Exposition : 16 h à 22 h 30.

Exposés-conférences : 18 h.

Tables-rondes : 20 h 45.

Concerts : 20 h 30.

Cinéma-suisse (permanent) : 16 h à  
24 h.

Cinéma en marge : 12 h à 24 h.

#### Renseignements : 073-00-29

Porte de la Suisse — 11 bis, rue  
Scribe — 75009 PARIS, M<sup>o</sup> Opéra

ORGANISATION :

PRO HELVETIA ZURICH



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ MESSAGE ★

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ Par son caractère rituel, par  
★ la régularité de son retour  
★ dans le temps, l'envoi des  
★ vœux de fin d'année court le  
★ risque de perdre parfois de  
★ sa spontanéité.

★ A l'approche de Noël 1977,  
★ j'éprouve fortement le be-  
★ soin de réagir contre l'auto-  
★ matisme qui pourrait appa-  
★ raître dans ma démarche. Ce  
★ disant, je ne pense pas tant  
★ à la forme qu'à la portée du  
★ message que je vous adres-  
★ se aujourd'hui. En vous  
★ transmettant mes vœux de  
★ bonheur et de prospérité,  
★ j'exprime en tous cas celui  
★ que vous trouviez, dans ces  
★ lignes, une intention particu-  
★ lière qui s'adresse à chacun  
★ et à chacune d'entre vous :  
★ que dans la diversité de vos  
★ établissements, de vos tâ-  
★ ches et de vos climats, vous  
★ éprouviez en profondeur le  
★ sentiment qui nous unit les  
★ uns aux autres.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ François de ZIEGLER, ★

★ Ambassadeur de Suisse. ★

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★





**Monsieur Joseph Adelin Bellon,  
doyen des 90 000 Suisses de France**

A la demande de la Section de Cluses et environs de la Société suisse Léman-Mont-Blanc, l'Ambassade et tous les Consulats de Suisse en France ont bien voulu rechercher le nom et l'âge du doyen des Suisses immatriculés auprès de ces représentations.

Les Dames d'abord : c'est une double nationale, Mme Julia Descartiers, née le 26 mai 1875, inscrite auprès du Consulat de Suisse à Besançon, qui est la doyenne des Suissesses de France. Mais elle est battue de deux mois par M. Joseph-Adelin Bellon, né le 28 mars 1875 à Troistorrents d'où il est aussi originaire. M. Bellon est uniquement Suisse.

Le 2 septembre 1977, les Suisses de la région de Cluses (qu'accompagnaient des amis français de la Vallée de l'Arve) ont organisé une sortie en autocars à Troistorrents où, sous la conduite de leur Président, M. Jean Schupbach, ils ont amené M. Bellon avec eux pour lui permettre de revoir son pays natal. Un représentant de la commune de Taninges où notre compatriote réside depuis quatre-vingt-quinze ans était aussi du voyage. La population de Troistorrents s'était jointe à cette manifestation comprenant une messe, des discours et un banquet.

On notait la présence de M. l'Abbé

Vaney, M. Premand, Juge de Troistorrents, M. Ecœur, député du Grand Conseil valaisan, M. Dommet-Monay, représentant M. le Président de Commune (retenu par les votations), M. Lucien Paillard, Directeur-Adjoint du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la N.S.H. à Berne et M. Bernard Sandoz, Vice-Consul de Suisse à Annecy.

Cette belle journée était agrémentée par les airs entraînants de l'orchestre « Au bon vieux temps » de Troistorrents.

A l'âge de huit ans, M. Bellon quitte Troistorrents avec ses parents. Il est l'aîné de six enfants. La famille déménage à l'aide d'un char prêté (tiré par un cheval) où l'on a entassé le mobilier et les effets des émigrants. Les Bellon s'installent au Hameau de La Pallud, Commune de Taninges, en Haute-Savoie.

Resté attaché à son village, M. Bellon est cependant retourné souvent à Troistorrents..., à pied. Passant par Samoëns, le Col de Cou et Champéry, il effectuait le voyage en sept heures et trente minutes.

Marié aux Gets le 28 novembre 1908, avec Mlle Françoise Anthonioz, de Taninges, M. Bellon est veuf depuis dix ans. Il est père de deux filles et de deux fils et bien sûr, il est plusieurs fois grand-père.

Ce qui impressionne le plus chez cet homme encore parfaitement lucide, c'est le sentiment qu'on éprouve d'être en contact avec l'histoire ; car

M. Bellon se souvient d'anecdotes que lui racontait son grand-père qui avait été mobilisé pour aider au passage des troupes napoléoniennes par le Saint-Bernard ou, plus modestement, de scènes de tous les jours, vécues à l'époque de la... Révolution française.

Le secret de cette longévité et de cette mémoire ? Une vie régulière, bien sûr, mais aussi une curiosité des événements locaux, nationaux et internationaux. M. Bellon reste souvent à l'écoute de la radio ou regarde la télévision, parfois jusqu'à 22 heures passées ; le matin, il se lève vers 8 à 9 heures. Certains ont prétendu que ce n'était pas « ça » le secret, mais plutôt le fait que, n'ayant jamais été inscrit dans les registres de sa commune de domicile, il ne peut pas l'être dans ceux de saint Pierre.

Souhaitons tous, Suisses et Suissesses de France, une bonne santé et une douce et paisible vieillesse à nos centenaires et particulièrement à M. Bellon, notre doyen !

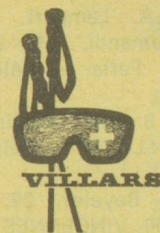


Suisses de France, abonnez-vous à tous les N° du M.S. — Vous y trouverez le reflet de la vie de notre Pays. Prix pour 1978 : F. 45, par C.C.P. 12 237 27 g. ou par C.B. à la Réd. du M.S., 17 bis quai Voltaire, 75007 Paris.

**à vendre**

**directement  
par le propriétaire**

**superbes  
appartements  
dans chalets luxueux  
de 5 à 10 appartements**



**IMMOBILIÈRE DE VILLARS S.A.**  
1884 Villars-sur-Ollon ☎ 025/31039